

C H A P I T R E 2 : LE SYSTEME EDUCATIF SENEGALAIS A LA FIN DU 20^e SIECLE

1. PRESENTATION DU SENEGAL
2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SENEGAL
3. LA POLITIQUE EDUCATIVE DU SENEGAL
4. L'ORGANISATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
5. DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF SENEGALAIS
6. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DU SYSTEME EDUCATIF
7. LES DEPENSES D'EDUCATION

A l'instar de la plupart des pays en voie de développement, le Sénégal est confronté à un environnement interne et externe difficile (sécheresse, détérioration des termes de l'échange, dette, croissance démographique (avec 50 % âgés de moins de 16 ans)...

Un tel contexte ne va pas manquer de se répercuter négativement sur le système éducatif : taux de redoublement et/ou d'abandon élevés, inéquité d'accès, insuffisances et /ou déficiences du dispositif pédagogique...Plusieurs réflexions sont alors menées par différents acteurs du système afin de le rendre plus rentable et plus adéquat aux besoins de l'environnement : Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), Concertation sur l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et la Formation professionnelle, les Conférences de la Confemen et la MINEDAF, la Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, le Forum mondial sur l'éducation ...qui sont autant de réflexions tant nationales qu'internationales qui ont enrichi les options générales en matière de politique générale d'éducation au Sénégal.

CHAPITRE 2 : LE SYSTEME EDUCATIF SENEGALAIS A LA FIN DU 20^e SIECLE

Dans les pages ci-dessous, nous allons donner un aperçu du système éducatif formel de notre pays pendant la dernière décennie du 20^{ème} siècle ; ce passage consistera en une compilation que nous avons faite d'informations et de données fournies par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (D.P.R.E.) et tirées des trois documents que sont : Plan National d'Action de l'Education Pour Tous (UNESCO/DPRE, PNA/EPT, 2001) ; (DPRE, STAT – FLASH 1999/2000), et DPRE, Indicateurs statistiques 2000.

Dans un premier temps, nous allons d'abord procéder à la présentation de notre pays.

1. Présentation du Sénégal

1.1 Caractéristiques physiques et climatiques

Pays en voie de développement d'une superficie de 196.7722 km², le Sénégal est situé en Afrique occidentale. Il est limité au Nord par la Mauritanie, au Sud par la Guinée-Bissau et la Guinée (Conakry), à l'Est par le Mali et à l'Ouest par l'Océan Atlantique ; il est traversé en son centre par la Gambie, et sa langue officielle est le français. Sa position géographique l'ouvre à de multiples influences ethniques et linguistiques.

Il y règne un climat sahélien marqué par l'alternance d'une longue saison sèche (9 mois) et d'une saison des pluies plus courte (3 mois) appelée hivernage. Depuis près de 40 ans (depuis 1967), le Sénégal connaît une sécheresse persistante qui entraîne notamment la désertification et le recul consécutif des ressources de la terre.

1.2 Caractéristiques démographiques

Avec un taux de croissance annuelle de 2,8 %, la population du Sénégal qui était de 3 millions au moment de l'accession du pays à l'indépendance (1960), passe à 5 millions en 1976, puis à 7 millions en 1988 et à 8 800.000 en 1997. Selon les projections issues du dernier recensement général de la population et de l'habitat, la population du Sénégal était estimée à près de 9278618 habitants en 1999 (ESIS, 1999).

La jeunesse de cette population (56 % de moins de 20 ans, et 50 % de moins de 16 ans) constitue pour le pays à la fois un atout et un défi face aux enjeux de la scolarisation, de l'emploi et du chômage. Inégalement répartie à travers le pays (50 habitants/km² à l'ouest et au centre, 5 à 30 habitants/km² à l'est) et avec un sex ratio de 52 % de femmes, la population du Sénégal est sujette à une urbanisation accélérée (taux d'urbanisation de 23 % en 1960, de 42 % en 1966, de près de 46 % actuellement), et à une émergence des villes au détriment des campagnes sous l'effet de l'exode rural.

1.3 Caractéristiques économiques

Basée essentiellement sur la culture de l'arachide, l'économie sénégalaise s'est longtemps appuyée sur le secteur primaire ; caractérisée par son extraversion, elle (l'économie sénégalaise) a traversé des périodes difficiles parsemées de crises profondes suite à la détérioration des termes de l'échange et à la baisse de la production agricole consécutive

aux cycles de sécheresse ; c'est ainsi qu'entre les périodes 1979/83 et 1989/92, le taux de croissance du PIB a chuté de 3,8 % à 1,7 %.

En dépit des ressources tirées de la pêche et de la vente des phosphates, le contexte économique s'avère généralement défavorable aux richesses intérieures et les autorités gouvernementales sénégalaises en arrivent à négocier avec les institutions de Bretton Woods un programme d'ajustement structurel. Au fil des années, les dysfonctionnements vont bon train et conduisent à la dévaluation du franc CFA en 1994 ; il s'ensuit une baisse des revenus par tête d'habitant, ce qui fait régresser le Sénégal du groupe des pays à revenus intermédiaires à celui des pays à faibles revenus.

A l'orée du 3^{ème} millénaire, l'assainissement de l'économie qui se dessine dans une atmosphère de libéralisation progressive permet de mobiliser les ressources nationales et de rassurer les différents partenaires en vue de la construction d'un Sénégal en développement.

2. L'organisation administrative du Sénégal

Parti de 7 régions en 1960, le Sénégal s'en est retrouvé avec 10 jusqu'en l'année 2001 ; c'est tout récemment (en 2002) qu'a vu le jour la 11^{ème} région de notre pays ; chaque région comprend 3 départements ; les départements sont subdivisés en communes à leur tour subdivisées en arrondissements puis en communautés rurales ; la cellule administrative de base est le village et selon le recensement agricole de 1998/1999, notre pays comptait 12.000 villages à ladite période.

Par ailleurs, l'Etat réaffirme la primauté de la Nation et développe depuis 1972 une politique de décentralisation qui vise à favoriser la participation des populations à la gestion des affaires.

Après le passage en revue de ces importantes caractéristiques de notre pays, nous allons porter notre attention sur le secteur formel de l'enseignement aux différents niveaux du système ; cette approche va nous autoriser ensuite à faire un diagnostic de la situation qui y prévaut et à faire des propositions.

3. La politique éducative du Sénégal

Depuis quelques années, des réflexions sont menées à travers le monde par différents acteurs du système (dirigeants politiques, professionnels, spécialistes de la formation, bailleurs de fonds et experts internationaux) pour repenser les systèmes éducatifs des pays en voie de développement en général et africains en particulier, afin de les rendre plus rentables et plus adéquats aux besoins de l'environnement.

Selon la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education, (DPRE, 2001), notre pays ne fait pas exception à la règle et déjà en janvier 1981, se tenaient au Sénégal les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF) dont le suivi des propositions est à la base de la loi d'orientation de l'éducation n° 91-22 du 16 février 1991 définissant le profil du nouveau type d'homme à promouvoir à travers l'éducation.

De plus, la même source nous permet de citer la session d'évaluation des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, la Concertation sur l'enseignement supérieur,

l'enseignement technique et la Formation professionnelle, les conférences de la Confemen et la MINEDAF, la Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, le forum mondial sur l'éducation ...qui sont autant de réflexions tant nationales qu'internationales qui ont enrichi les options générales en matière de politique générale d'éducation au Sénégal.

Tirant profit de l'ensemble de ces rencontres et des dispositions de la loi sur la décentralisation, le Sénégal vient de formuler le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) 2001/2010. Prônant une politique éducative qui prend en compte les mutations intervenues dans l'environnement du système, à savoir la libéralisation de l'offre éducative, l'instauration d'un partenariat efficace et mieux coordonné et le renforcement de la décentralisation/déconcentration, le PDEF se fixe différents objectifs en vue de mieux rentabiliser le système ; ils ont pour noms la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources, l'atteinte d'une éducation de base universelle (porter le taux brut de scolarisation du primaire à 100 % en 2010), l'amélioration de l'accès et de la qualité des apprentissages à tous les autres niveaux du système, surtout dans l'enseignement technique et la formation professionnelle afin que le Sénégal émerge aux plans industriel et technologique et puisse mieux faire face à ses efforts de développement.

Le PDEF est divisé en trois phases :

La première phase (2000-2003) sera axée sur l'amélioration de la qualité, l'extension de l'accès et la décentralisation de la gestion financière et budgétaire. C'est durant cette phase que seront initiées et testées plusieurs réformes dont notamment l'introduction des langues nationales dans les premiers niveaux d'instruction, le développement de la petite enfance et le programme de santé scolaire avec l'implantation des cases des tout- petits...

La deuxième phase (2003-2007) : sa gestion sera assurée au niveau régional par l'Inspection d'Académie avec une implication significative de l'Inspection départemental ; elle développera à grande échelle toutes les initiatives de la première phase et assistera le système pour scolariser tous les enfants des niveaux 1 à 4.

La troisième phase (2007-2010) : elle aura pour tâche de consolider les acquis des deux premières phases et de renforcer les capacités de gestion financière administrative locale ; de plus elle posera les voies et moyens pour un programme de scolarisation universelle de l'enseignement moyen ; sa gestion sera assurée par l'inspection départemental avec l'appui de l'Inspection d'Académie.

La réalisation de la politique éducative du Sénégal incombe au Ministère de l'Education nationale avec l'implication de différentes autres structures complémentaires.

4. L'organisation du Ministère de l'Education Nationale

Au niveau central, le Ministère de l'Education Nationale (MEN) assure la réalisation de la politique éducative du Sénégal ; il est aidé en cela par le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales d'une part, et d'autre part par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ; en partenariat avec le MEN, le Ministère chargé de la Petite Enfance assure la responsabilité de la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance.

Au niveau décentralisé, les Inspections d'Académie (IA) sont chargées de coordonner l'action éducative au niveau des régions ; elles sont relayées au niveau départemental par les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN).

5. Description du système éducatif sénégalais

Le secteur formel de l'éducation concerne plusieurs niveaux et types d'enseignement ; on y distingue l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, et l'enseignement supérieur.

5.1 L'éducation préscolaire

Elle se développe essentiellement dans les villes (72 % des établissements sont localisés à Dakar, Thiès et Ziguinchor) et est destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Ayant fait son apparition dans les zones urbaines, l'éducation préscolaire y est encore concentrée aux dépens des zones semi – urbaines et rurales ; elle est encore l'apanage du secteur privé et est faiblement investie par le secteur public. Elle comprend trois niveaux : la petite, la moyenne et la grande section. Depuis l'indépendance jusqu'à une période assez récente, elle ne figurait pas parmi les priorités du gouvernement malgré que son importance ait été reconnue du point de vue de son impact sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement élémentaire.

Ainsi en 1999/2000, les statistiques de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (Stat-Flash,1999/2000) ont permis de dresser le tableau suivant :

Tableau 2.1: Les données principales de l'éducation préscolaire
Source : DPRE, Stat – Flash 1999/2000

	Public	Privé	Total
<u>Ecoles</u>	93	263	356
Sections	280	749	1029
Elèves	7821	17571	25392
% filles	51,08%	50,73%	50,88%

Mais depuis quelques années, des modèles de centres d'éveil communautaires sont en train d'être mis sur pied pour élargir l'accès et corriger les disparités entre zones urbaines, semi urbaines et rurales.

Tableau 2.2 : Répartition des modèles de centre par bailleur et par zone d'intervention
Source : DPPE, Indicateurs statistiques 2000

Modèle	Bailleur	Nombre d'écoles	Zone d'intervention
ORT - SEN Centres d'éveil communautaire	Une organisation non gouvernementale dont le siège est à Genève		Dakar
Centres d'éveil communautaire	Plan international	30 prévues	Louga, Kaolack, Saint - Louis, Thiès Dakar
Garderies éducatives scolaires	PAGPF en appui aux groupements féminins	152 existants	Dakar, Thiès Diourbel, Kolda Tambacounda

De plus, avec l'avènement du gouvernement de l'alternance au Sénégal, nous assistons à un regain de considération et à un véritable sursaut du préscolaire avec la politique d'implantation des cases des tout-petits à travers tout le Sénégal à partir des villes jusqu'aux villages les plus reculés du pays. De ce point de vue, la nouvelle approche en ce qui concerne l'éducation préscolaire est axée sur le développement et l'éveil de la petite enfance (0 à 6 ans) qui intègre l'éducation, la nutrition et la santé.

5.2 L'enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire est destiné aux enfants âgés de 7 à 12 ans à qui il se donne pour objectif de faire acquérir certaines connaissances de base dont notamment l'écriture, la lecture et le calcul ; il comprend six années d'études sanctionnées par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (C.F.E.E.). Les années d'études comprennent :

- le cours d'initiation (C.I.),
- le cours préparatoire (C.P.),
- le cours élémentaire première année (C.E.1),
- le cours élémentaire deuxième année (C.E.2),
- le cours moyen première année (C.M.1),
- le cours moyen deuxième année (C.M.2).

En 1999/2000, l'enseignement élémentaire est composé d'un effectif total de 1 107 712 élèves dont 990 369 dans le secteur public et 117 316 dans le privé, avec un taux brut de scolarisation de 73,5 % pour les garçons et de 63,1 % pour les filles.

Le tableau 2.3 nous montre comment les effectifs de l'élémentaire ont évolué de 1990/91 à 1999/2000.

Tableau 2.3 : Evolution des effectifs de 1990/91 à 1999/2000
 Source : DPPE, Indicateurs statistiques 2000

Années	Total	Filles	Garçons	Parité	Indice
1990/91	708 299	297 375	410 924	0,72	100
1991/92	725 496	307 353	418 143	0,74	103
1992/93	738 560	314 020	424 540	0,74	106
1993/94	773 386	329 081	444 305	0,74	111
1994/95	805 437	345 418	460 019	0,75	116
1995/96	875 661	384 413	491 248	0,78	129
1996/97	954 758	425 200	529 558	0,80	143
1997/98	1 026 570	463 612	562 958	0,82	156
1998/99	1 034 065	462 998	571 067	0,81	156
1999/2000	1 107 712	509 521	598 191	0,85	171
TAMA	5,10%	6,2 %	4,3 %		

Durant la décennie, les effectifs des filles ont progressé plus vite que ceux des garçons ; l'accroissement enregistré sur le plan national favorise les filles (6,2 %) par rapport aux garçons (4,3 %).

Cette évolution plus rapide des effectifs des filles par rapport à ceux des garçons est révélatrice des efforts sérieux entrepris par le Sénégal pour éliminer la disparité entre les sexes d'ici à 2005, en veillant à assurer à tous un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite, conformément aux engagements pris à Jomtien en 1990 et réaffirmés dans le Cadre d'actions de Dakar en 2000.

Par ailleurs, l'Unesco, après la conférence mondiale sur l'éducation pour tous (CMEPT en 1990), qui a été suivie en 1991 de la sixième Conférence des Ministres de l'Education et des Ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Afrique (MINEDAF VI), a classé le Sénégal parmi les pays d'Afrique à « basse scolarisation » (Unesco, 1995, p.16). Une telle position était déjà pressentie dix ans auparavant avec la situation déplorable de l'enseignement dans notre pays ; c'est alors ce qui motiva la tenue des Etats Généraux de l'Education et de la Formation en 1981, en vue d'un redressement de la situation. Donc dès janvier 1981, le Sénégal organisa les Etats Généraux de l'Education et de la Formation en vue de trouver des solutions à la crise de l'éducation ; suivant son exemple d'autres pays africains ont organisé de telles concertations durant les années 1990 (Mali, Niger, Burkina Faso, Nigéria, Gambie, République Centrafricaine, Tchad).

Le gouvernement sénégalais décida alors d'accorder la priorité au cycle élémentaire qui constitue le niveau par excellence d'un enseignement de base et de masse ; cette priorité est d'autant plus reconnue que l'Unesco (citée dans le rapport sur le développement de l'éducation au Sénégal, 1995) soutient que l'enseignement primaire peut contribuer à l'augmentation de la productivité des agriculteurs dans des proportions de 8 à 10%, et que « l'éducation à travers les acquisitions de base » accroît l'aptitude au changement en vue de l'amélioration de la qualité de la vie, de la protection de l'environnement, de la maîtrise de la technologie. Ce faisant, l'objectif visé à long terme en matière de scolarisation élémentaire est d'atteindre 80% de taux de scolarisation.

D'ores et déjà, le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) se proposait de porter le taux brut de scolarisation à 65% en 1998 contre 56% en 1994 (MEFP, PTIP 1996/98, p.24). A l'issue des Etats Généraux, une Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation fut mise sur pied qui travailla d'arrache-pied pendant quatre ans pour aboutir à la proposition d'une « école nouvelle démocratique et populaire » (Unesco, 1995, p.23). Accentuées par les Etats Généraux de 1981, les réflexions sur le système éducatif sénégalais ne se sont jamais estompées ; elles sont à la base des principales réformes qui sont consacrées par la loi d'orientation 91-22 de février 1991 qui, s'inspirant de la Déclaration mondiale de l'éducation pour tous, prône, entre autres, un nouveau type d'éducation pour le Sénégal.

C'est pour toutes ces raisons que l'orientation générale actuelle du système sénégalais est marquée principalement par trois instruments de politique éducative :

Le Cadre d'action à moyen et long terme pour l'Education pour tous (Sénégal, 1992) conformément aux recommandations de la Conférence de JOMTIEN sur l'éducation de base.

Le Plan d'action de l'alphabétisation (1993) dont les objectifs sont de créer un environnement favorable au développement du Sénégal grâce à la qualité de ses ressources humaines, suite à la réduction des disparités découlant d'une alphabétisation massive des populations.

Le Programme de développement des ressources humaines (PDRH2), conclu en 1994 entre le Sénégal et la Banque Mondiale ; c'est un programme d'ajustement du secteur de l'EDUCATION, qui en plus de l'enseignement professionnel, concerne tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) (Unesco, 1995, p.25).

Tous ces programmes se proposent de participer à l'amélioration de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience du système éducatif sénégalais.

Toutefois leur diversité traduit la difficulté de mettre sur pied une politique éducative complète, harmonieuse, intégrant tous les niveaux et formes d'éducation et de formation.

5.3 L'enseignement moyen et secondaire général

Il est subdivisé en deux cycles d'enseignement :

- un premier cycle de 4 ans (cycle moyen) allant de la classe de 6^o à la classe de 3^o et sanctionné par le Brevet de Fin d'Etudes Moyen (B.F.E.M.), et
- un second cycle de 3 ans (cycle secondaire) allant de la classe de 2^o à la classe de terminale et sanctionné par le Baccalauréat.

De 1990/91 à 1999/2000, les effectifs de l'enseignement moyen sont passés de 132 575 collégiens à 186 138 avec un taux brut de scolarisation de 28,6 % pour les garçons et de 17,6 % pour les filles.

En 1990/91, le nombre d'établissements privés était inférieur à celui du public (130 contre 134) ; la tendance s'est renversée à la fin de la décennie en faveur du privé (Voir tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Principales données de l'enseignement moyen
Source : DPRE/Stat-Flash 1999/2000

	Public	Privé	Total
Etablissements	220	235	455
Classes	2 524	1 311	3 835
Elèves	132 575	53 563	186 138
dont filles	36,77	46,95	39,7
TBS Garçons: 28,60%	TBS Filles: 17,60%		

Le cycle secondaire général quant à lui, offre deux séries d'études comprenant chacune deux options :

- la série littéraire (L) avec les options L1 et L2 selon les langues étrangères étudiées,
- la série scientifique (S) avec les options S1 (mathématiques) et S2 (sciences économiques et expérimentales).

Les statistiques de la DPRE le présentent comme suit :

Tableau 2.5 : Principales données de l'enseignement secondaire général
Source : DPRE/STAT-FLASH 1999/2000

	Public	Privé	Total
Etablissements	48	63	111
Cours	1 295	386	1 681
Elèves	47 656	11 327	58 983
dont filles	36,20%	45,30%	37,90%

Pendant la décennie, les effectifs de l'enseignement secondaire général se sont accrus ; cette augmentation des effectifs a surtout profité aux filles dont la représentativité est passée de 32 % à 37 % entre 1990/91 et 1999/2000.

Tableau 2.6 : Evolution des effectifs et Part des filles de 1990/91 à 1999/2000
Source : DPRE/STAT-FLASH 1999/2000

	1990/1991				1999/2000			
	Garçons	Filles	Total	% Filles	Garçons	Filles	Total	% Filles
Public	24 941	11 701	37 444	31 %	30 395	17 261	48 999	35 %
Privé	2 597	1 796	4 574	39 %	6 191	5 136	11 776	44 %
Total	27 538	13 497	42 018	32 %	36 586	22 397	60 775	37 %

5.4 L'enseignement technique et la formation professionnelle

Dispensé dans les lycées techniques et les écoles de formation professionnelle, il se caractérise notamment par la faiblesse de ses effectifs par rapport à ceux du secondaire général de même que par l'instabilité de sa tutelle et l'importance de son coût par rapport aux autres ordres d'enseignement.

Les effectifs de l'enseignement secondaire technique représentent seulement 7 % de l'effectif global du niveau secondaire ; en dépit de cette faiblesse par rapport aux effectifs du secondaire général, le nombre des élèves du technique n'a cessé de diminuer entre 1990/91 et 1999/2000, passant de 6435 à 4425 ; ce phénomène pourrait s'expliquer en partie par la disparition de la série B de l'enseignement secondaire technique.

Quant aux personnels enseignants, ils sont majoritairement qualifiés (92 %) et ne comptent que 30 femmes sur un total de 381, soit 7 %.

5.5 L'enseignement supérieur

Il est assuré dans les universités et les institutions de formation supérieure au profit des élèves titulaires du baccalauréat et il couvre des domaines de savoir de plus en plus diversifiés. Ces structures d'études supérieure forment aux diplômés les plus élevés et entretiennent de plus en plus de relations avec toutes les Universités du monde (Afrique, Europe de l'Ouest, Amérique du Nord).

A l'instar des autres niveaux du système, il se distingue par des effectifs pléthoriques ; à titre illustratif on peut relever que l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) compte en 1999/2000, 22751 étudiants dont 31 % sont des bacheliers nouvellement admis ; les nationaux représentent 94 % des étudiants contre 6 % pour les étrangers (Indicateurs statistiques 2000).

Malgré l'instauration de concours d'entrée dans les établissements professionnels, la plupart des bacheliers admis supérieur sont orientés dans les filières non professionnelles, et se retrouvent surtout à la faculté des lettres et sciences humaines : (65 % à l'Université de Saint-Louis et 51 % à l'UCAD de Dakar(op.cit)).

6. Diagnostic de la situation du système éducatif

Comme partout ailleurs en Afrique subsaharienne, au Sénégal le secteur de l'éducation en général et le niveau élémentaire en particulier, traverse une crise persistante en dépit des efforts d'innovations pédagogiques et de réformes des programmes mis en oeuvre.

En effet, il est soumis à un ensemble de facteurs pervers dont les effets conjugués expliquent le manque d'efficacité, l'inefficacité et la faiblesse caractérisée des rendements internes et externes du système.

Dans les lignes qui suivent, nous allons procéder successivement au diagnostic des maux dont souffrent l'éducation préscolaire et l'enseignement élémentaire dans notre pays.

6.1 Au niveau de l'éducation préscolaire

Même si jusqu'à une période assez récente elle n'était pas une priorité pour l'Etat, l'éducation préscolaire devient de plus en plus pour les autorités gouvernementales du Sénégal une préoccupation importante à cause de l'effet bénéfique qu'il lui est reconnu de pouvoir imprimer aux performances des enfants dans l'enseignement primaire.

Elle souffre d'un certain nombre de maux qui se répercutent sur la qualité du rendement au niveau du primaire ; parmi eux nous remarquons.

- l'inadaptation des programmes aux réalités socio – culturelles,
- l'insuffisance de la formation des éducateurs des écoles privées en général et ses répercussions sur la qualité des apprentissages,
- la non prise en compte du développement holistique intégrant les volets santé, éducation et nutrition,
- la modicité du budget du préscolaire.

6.2 Au niveau de l'enseignement élémentaire

L'évaluation récemment effectuée au niveau de l'élémentaire par le SNERS – PASEC¹⁶ révèle que les niveaux de maîtrise en français, mathématiques et sciences sont très insuffisants ; de même, les taux de redoublement et d'abandon quel que soit le niveau d'étude considéré demeurent préoccupants ; cette faiblesse des rendements internes du système est en grande partie liée aux déficiences du dispositif pédagogique et des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui y prévalent, malgré l'importance relative des ressources déployées en vue d'en améliorer les performances à tous les niveaux .

En vue d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous en l'an 2010, le contexte actuel du système éducatif sénégalais reste dominé par l'accélération du taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire.

Pour l'année 1999/2000, les effectifs d'élèves comptés dans notre pays se chiffraient à 1.107.712 éléments dont 117.316 dans le privé ; on y relevait un taux brut de scolarisation respectif de 73,5 % pour les garçons et de 63,1 % pour les filles. (DPRE, Stat- Flash, 1999/2000,)

Ce déséquilibre dans la couverture scolaire entre les sexes est observé tant entre les zones rurales et urbaines qu'entre les différentes régions du pays.

En effet, en ce qui concerne les effectifs d'élèves, le pourcentage de filles est passé de 41,4 % en 1990/91 à 45,99 % en 1999/2000 ; cette inégalité se retrouve au niveau de la répartition géographique à travers le pays et l'enseignement élémentaire reste insuffisamment représenté en milieu rural (35 %) par rapport au milieu urbain (65 %) ; c'est ainsi que des tentatives de corrections ont été entreprises récemment au point d'en arriver à obtenir , pour l'année 1999 /2000, plus de classes en milieu rural (11.496) contre (10.234) en milieu urbain.

¹⁶ SNERS-PASEC : Système National d'Evaluation des Rendements Scolaires- Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs

Ce même déséquilibre en matière de couverture scolaire se retrouve entre les régions : des régions comme Dakar et Ziguinchor bénéficient respectivement d'un taux brut de scolarisation de 86,2 % et 99 % alors que d'autres comme Diourbel (40,4 %), Kaolack (44,3 %), Louga (55,9 %), et Fatick (54,5 %) n'ont pas encore atteint la moyenne de 70 %.

Pour faire face aux tâches d'enseignement nécessaires au niveau élémentaire, un nombre important d'enseignants est déployé, à savoir 18.881 dans le public contre 2874 dans le privé (Unesco, 2001).

Pour satisfaire aux objectifs du programme d'éducation pour tous, les besoins en enseignants ne cessent de croître et le Sénégal a recours à plusieurs solutions : c'est ainsi que depuis 1987, les autorités gouvernementales ont introduit la double vacation avec les classes à double flux (C.D.F.) dans les zones surpeuplées et les classes à cours multiples ou classes multigrades dans les zones à faible population.

Pour ce qui concerne l'équité d'accès à l'enseignement, en vue d'éliminer les disparités entre les sexes aux niveaux élémentaire et secondaire, le projet SCOFI (Scolarisation des filles) est appliqué et a fait connaître des avancées significatives à l'inscription des filles au CI, surtout au début des années 90. En effet, de 1991/1992 à 1999/2000, le taux d'admission des filles est passé de 38,4 % à 77,4 % ; de même, l'indice de parité a évolué de 0,73 à 0,90 pour la même période.

Toutefois, du point de vue de la qualité, les filles rencontrent plus de problèmes que les garçons :

- leur taux d'abandon est, à tous les niveaux, toujours supérieur à celui des garçons ;
- par exemple, entre 1993 et 1998, le taux moyen d'abandon est resté favorable aux garçons et ses valeurs respectives sont indiquées dans le tableau 2.7.

Tableau 2.7 : Taux d'abandon garçons/filles

CI		CP		CE1		CE2		CM1	
G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
3,8	5,5	2,1	4,3	3,8	5,2	1,7	3,7	2,5	7,7

De même les filles font de moins bonnes performances au CFEE et à l'entrée en 6^{ème}, et le taux de redoublement leur est défavorable avec 14,7 contre 13,9 pour les garçons en 1998/99.

Les obstacles majeurs à la fréquentation scolaire des filles à l'école élémentaire peuvent être classés en deux catégories à savoir :

- d'une part les facteurs socio-économiques et socioculturels
- d'autre part les facteurs scolaires

Parmi les facteurs socioculturels, nous pouvons citer la pauvreté, le coût prohibitif de l'éducation, la structure familiale, le niveau culturel des parents et leur attitude à l'égard de l'école, le mariage précoce, les grossesses précoces...

En ce qui concerne les facteurs scolaires, nous remarquons entre autres le poids des préjugés sexistes au niveau des programmes et des enseignants, la fréquence des redoublements, les abandons massifs et les échecs scolaires, l'expulsion punitive pour cause de grossesse...

Nous ne saurions terminer ce diagnostic de la situation éducative au niveau élémentaire sans mentionner quelques indicateurs qualitatifs cités par (UNESCO/DPRE, PNA/EPT, 2001), et qui traduisent la défectuosité de notre système :

- ainsi l'encadrement des élèves dans l'élémentaire se dégrade constamment, étant passé de 46 élèves/classe en 1970 à 59 élèves/classe en 1997 ;
- plus de 50 % du patrimoine immobilier est en mauvais état et un déficit de plus de cent mille (100 000) tables bancs est enregistré ;
- les ratios des manuels scolaires restent encore très faibles ; par exemple en lecture, il y a environ 1 livre pour 6 élèves, et en calcul 1 livre pour 10 élèves ;
- le taux de redoublement au niveau élémentaire est d'environ 12,69 % en moyenne dans les cinq premières années du cycle primaire ; ce taux atteint 28 % au cours moyen deuxième année ; (sur 100 élèves qui entrent au CI, les 3/5 vont redoubler au moins une fois à la fin du cycle) ;
- le taux d'abandon qui est de 8,12 reste élevé surtout en milieu rural ;
- quant au nombre d'années/élèves pour former un diplômé de l'enseignement élémentaire, il reste très élevé et est estimé à 13,8 ;
- enfin le suivi pédagogique des maîtres reste préoccupant car le rapport inspecteur/maître est de 1 pour 90 (ce qui est loin de la norme souhaitée qui est de 1 pour 50).

7. Les dépenses d'éducation

Au Sénégal, le pourcentage des dépenses publiques totales de l'Etat consacrées à l'éducation a varié de 23,5 % en 1980 à 24,4 % en 1985 et à 24,1 % en 1990, soit une moyenne de 24% ; quant au pourcentage en PNB, il a été de 4,5 % en 1980, 4,2 % en 1985 et 3,7 % en 1990 soit une moyenne de 4,13 %.

Comparé à d'autres pays, le Sénégal consacre une part plus importante de ses dépenses totales à l'éducation. Cette tendance se maintient dans le temps et selon la DPRE (2001), entre 1992 et 1994, le Sénégal a consacré en général plus de ressources à l'éducation que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, ressources qui du reste ont été utilisées assez inefficacement : des écarts persistent au niveau de la qualité des rendements du système éducatif ; parmi eux peuvent être notés :

- des taux de redoublement et/ou d'abandon préoccupants,
- des disparités inter – régionales, inter – zonales,
- des disparités selon les sexes,
- des insuffisances et/ou déficiences au niveau du dispositif pédagogique et des conditions d'études.

Malgré cette faiblesse d'efficacité du système éducatif sénégalais, l'Etat manifeste toujours sa volonté de développer le secteur de l'éducation en lui accordant une grande importance dans ses dépenses publiques.

Au niveau de notre pays, la part du budget de l'éducation dans les dépenses globales de l'Etat décrit une croissance quasi régulière au fil des années.

Partie de 26,76% du budget général en 1990/1991, elle a atteint son top en 1992/1993 avec 32,78% avant de passer à 30,68% en 1993/1994, puis à 31,05% en 1994/1995 et à 32,65% en 1995/1996 (MEN, DPRE, 1995/1996). Cela dénote toute l'importance reconnue à

L'éducation par les pouvoirs gouvernementaux dans la marche vers le développement économique et social du Sénégal.

Un autre point en relation avec les dépenses en éducation se trouve être la distorsion intersectorielle dans la répartition du budget de l'éducation.

Diabomba (Acct, 1992) affirme que dans la majorité des pays africains, les budgets de l'éducation servent principalement à payer les salaires des enseignants.

Le Sénégal n'échappe pas à cette règle et selon un rapport du Ministère du Plan et de la Coopération (1989, page 94), « les coûts de fonctionnement, largement absorbés par le personnel (97%) déjà disparates d'un ordre d'enseignement à un autre, ne permettent guère de maintenir les équipements et infrastructures en bon état ». Il en résulte alors qu'au Sénégal comme dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, on constate un déficit important en salles de classe et en équipements scolaires (mobilier, matériels didactiques etc.). Cela se fait sentir au niveau du rendement des systèmes éducatifs du pays.

L'analyse du programme triennal d'investissements publics 1997/1999 (PTIP, 1997/1999) met en lumière « la part croissante du secteur » de l'éducation « dans les dotations budgétaires et les financements extérieurs ; le coût total des projets programmés s'élève à 157.904 millions contre 134.370 millions dans le précédent, soit une hausse de 16% (PTIP 1997/1999, p.35).

Comparé à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal présente un rythme de croissance plus rapide pour les effectifs du primaire et du secondaire ; par contre le rythme de croissance des effectifs du supérieur y est plus lent qu'ailleurs.

Au niveau de notre pays, les effectifs du supérieur ont crû beaucoup plus lentement que ceux du primaire et/ou du secondaire entre 1980 et 1985 mais ont par contre connu un accroissement très fort entre 1985 et 1990.

Ce constat rejoint ce que des auteurs confirmés (Orivel, 1994 ; UNESCO,1990) ont déjà préconisé ; cela est d'autant plus rassurant que dans sa structure générale, la population du Sénégal comporte 50 % de moins de 16 ans (ESIS,1996).